

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CAMPING MUNICIPAL LE BRAOU DE LA VILLE D'AUDENGE

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation devient effective uniquement après ;
 - accord du gestionnaire du Camping,
 - réception de l'acompte,
 - et réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, ou acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient Le Camping Municipal Le Braou que si Le Camping Municipal Le Braou les a acceptées. Le Camping Municipal Le Braou est libre de refuser toute demande de réservation, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à sa gestion. Le Camping Municipal Le Braou propose des séjours à vocation familiale. Le Camping Municipal Le Braou se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'un hébergement locatif est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping

Le forfait de base s'applique pour une ou deux personnes pour un emplacement tente ou, caravane ou camping-car. Les personnes et les tentes en plus sont en supplément. Le maximum est de 6 personnes et 3 tentes par emplacement.

Hébergement locatif

- Les hébergements locatifs sont équipés selon l'inventaire mis en ligne sur le site internet du Camping Municipal Le Braou. La capacité de couchage est de 4 à 8 places selon le type de locatifs.
- Le Camping Municipal Le Braou se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
- Il n'est pas autorisé d'installer une tente sur l'emplacement locatif.
- Il n'est pas autorisé de fumer dans les logements.

Réservation de groupe

- Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le même Camping Municipal Le Braou est considérée comme un groupe.

- Les hébergements proposés sur le site internet marchand du Camping Municipal Le Braou sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Camping Municipal Le Braou par téléphone, par e-mail, et se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Tarifs et taxe de séjour

- Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est fixé par l'Office de Tourisme Coeur du Bassin. Son montant est affiché à l'accueil du camping.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour au camping.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral des prestations doit être effectué au moment de la réservation au camping.
- Seul le règlement des taxes de séjour et de la participation aux ordures ménagères s'effectuent le jour de l'arrivée pour les emplacements et les hébergements locatifs.

Pour toute demande de réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour, une option peut être enregistrée pour une durée de 7 jours. Au-delà de cette durée, sans versement d'un acompte de 30% du prix du séjour l'option est annulée.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le Camping Municipal Le Braou informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation.

3. ANNULATION ET MODIFICATIONS

a) Modification de votre réservation

Le Client peut demander la modification de son séjour dans le camping (dates, type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou e-mail : campingmunicipal@mairie-audenge.fr) et pourra être acceptée dans la mesure des disponibilités et possibilités. Si la modification entraîne une baisse de tarifs, la différence ne sera pas remboursée par le

camping. Si la modification implique une différence tarifaire à la hausse, le client devra s'acquitter de celle-ci pour pouvoir profiter de son séjour. À défaut d'acceptation, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

b) Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait pour quelconque motif (santé, confort, exigences, ...) ne pourra donner lieu à un remboursement ni geste commercial.

c) Annulation du fait du Camping Municipal Le Braou

En cas d'annulation du fait du Camping Municipal Le Braou, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

d) Annulation du fait du campeur

Le Camping Municipal Le Braou ne procédera à aucun remboursement du séjour en cas d'annulation du fait du campeur. Le client est libre de souscrire une assurance annulation auprès du tiers de son choix.

4. VOTRE SÉJOUR

a) Caution

Les cautions seront demandées lors de l'arrivée. Personne ne sera autorisé à prendre possession de son logement sans avoir procédé à son versement. Les cautions ne sont pas encaissées et seront restituées au départ après état des lieux, sous réserve que le logement soit laissé propre et déduction du matériel manquant ou détérioré.

Concernant les hébergements locatifs :

- Pour les mobil-homes ou chalets avec une salle de bains toutes catégories confondues, Coco Sweets, lodges sur pilotis ; le montant de la caution dégradation est de 400.00€ et le montant de la caution ménage est de 100.00€.
- Pour les mobil-homes ou chalets avec deux salles de bains toutes catégories confondues ; le montant de la caution dégradation est de 400.00€ et le montant de la caution ménage est de 150.00€.
- Pour les bungalows toilés, bungalows Marquise : le montant de la caution est de 250.00€ et la caution ménage est de 100.00€

Concernant les emplacements :

En cas de demande de prêt d'équipements :

- Pour le badge : une caution de 30.00€ sera exigée
- Pour un adaptateur de prise européenne : une caution de 20.00€ sera exigée
- Pour une rallonge électrique : une caution de 30.00€ sera exigée

b) Arrivée et départ

Toutes les arrivées se font à partir de 15 heures.

Les départs pour les emplacements doivent s'effectuer avant 12h.

Les départs pour les locatifs doivent s'effectuer avant 10h.

Les départs peuvent être tardifs (jusqu'à 22 heures maximum) du 03/04 au 04/07 et du 30/08 au 04/10. Un supplément sera demandé selon tarifs en vigueur.

Concernant les hébergements locatifs :

- Un inventaire est remis à l'arrivée :

Le locataire doit le retourner à l'accueil dans les 24 heures après son arrivée dans le logement à l'accueil du camping. Passé ce délai, le logement est considéré comme propre et l'inventaire complet.

Au jour du départ, l'hébergement locatif doit être libéré au plus tard avant 10 heures du matin. Il vous sera impérativement demandé de fixer auprès de l'accueil du camping un rendez-vous d'état des lieux de sortie avec les équipes pour s'assurer du parfait état du logement. Ce rendez-vous pourra avoir lieu entre 08h00 et 10h00 et sera fixé selon les disponibilités restantes lors de votre venue en réception.

Lors de l'état des lieux de sortie, l'inventaire sera vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du locataire, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire selon le barème de caution préalablement transmis et affiché à l'accueil.

La caution sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, selon barème en vigueur, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, la caution nettoyage ne sera pas restituée.

Pour tout départ retardé sans l'avoir communiqué en amont à l'accueil et réglé le supplément y afférent dans la mesure des disponibilités, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Concernant les emplacements :

Quelle que soit la période, le départ devra impérativement être effectué avant 12 heures. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

L'emplacement doit être rendu propre. Les déchets doivent être apportés au local poubelle.

c) Pendant votre séjour

Le client est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.) dans la totalité des espaces du camping. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

5. ANIMAUX

Les animaux sont tolérés au sein du Camping Municipal Le Braou (excepté les chiens de 1ère et 2ème catégories) selon les conditions suivantes :

- Ils doivent être tenus en laisse en permanence ;
- Leurs excréments doivent être impérativement ramassés et jetés dans le container ordures ménagères du local poubelle situé à l'entrée du camping ;
- Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments ;
- Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour et obligatoirement présenté lors du check-in ;
- Les animaux ne peuvent en aucun cas et pour aucun motif être laissés seuls sur un emplacement ou dans un locatif. Si une telle situation est constatée, le camping se réserve le droit d'exclusion de l'animal et de ses propriétaires ;
- Si un animal présente un quelconque danger pour les clients ou le personnel du Camping Municipal Le Braou, le camping se réserve le droit d'exclusion de l'animal et de ses propriétaires ;
- Le camping se réserve le droit de refuser un animal.

6. LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping concerné ou à la Direction du Camping Municipal Le Braou. Les réclamations seront étudiées en fin de saison.

MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du camping concerné à l'adresse suivante : 26 Route de Bordeaux, 33980 AUDENGE.
- Envoi d'une copie de ce courrier à la Ville d'Audenge, 24 ter Allée Ernest de Boissière, 33980 AUDENGE.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir la juridiction compétente selon la nature du litige soit :

Le Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet
33 000 BORDEAUX

Le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux

30 rue des Frères Bonie
33 000 BORDEAUX

7. RESPONSABILITÉ DU CAMPING MUNICIPAL LE BRAOU

Le client reconnaît expressément que le Camping Municipal Le Braou ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du Camping Municipal Le Braou concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet du Camping Municipal Le Braou sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Le Camping Municipal Le Braou comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Camping Municipal Le Braou en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse du Camping Municipal Le Braou indiquée sur votre contrat de réservation.